GEMENG
SANDWEILER

Sandweiler, le 3 novembre 2026

Convocation du conseil communal

Le collège des bourgmestre et échevins prie les membres du conseil communal, en application des articles 12 et 13 de la loi communale modifiée du 13 décembre 1988, d'assister à une réunion du conseil communal qui aura lieu à la mairie**, sise au 18, rue Principale** à Sandweiler**, le jeudi 12 novembre 2026 à 09h00.**

ORDRE DU JOUR

Séance publique

1. Informations du collège des bourgmestre et échevins
2. Présentation de l'analyse des flux financiers relative à l'association Piwitsch a.s.b.l. par la fiduciaire Muller et Associés S.A.
3. Présentation des mesures d'apaisement de la circulation dans la rue Principale à Sandweiler par le bureau d'études
4. Présentation du développement urbanistique de la zone d'aménagement différée (ZAD) « Im Geeschtefeld » par le bureau d'études
5. Adaptation du règlement-taxe relatif à l'enlèvement, au recyclage et à la gestion des déchets de la commune de Sandweiler
6. Création d'un poste d'employé communal à tâche complète et à durée indéterminée, relevant de la catégorie d'indemnité A, groupe d'indemnité A2, sous-groupe administratif, pour les besoins du service informatique de la commune de Sandweiler
7. Convention d'occupation relative à la parcelle n° 527/2306 à Sandweiler
8. Dons 2026/04 – Office social « Ieweschte Syrdall » / Dräieck a.s.b.l.
9. Convention avec l'association « CIGR Syrdall a.s.b.l. » pour l'année 2027
10. Questions des conseillers communaux

Les documents, actes et pièces afférents aux différents points inscrits à l'ordre du jour peuvent être consultés par les conseillers communaux à la maison communale.

Pour le collège des bourgmestre et échevins,

Le bourgmestre,
Claude Mousel

Le secrétaire communal,
Pascal Nardecchia

18, rue Principale
L-5240 Sandweiler

Boîte postale 11
L-5201 Sandweiler

Tél.: +352 35 97 11
Fax: +352 35 79 66

info@sandweiler.lu
www.sandweiler.lu